



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 591-2021

Règlement fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 591-2021, règlement fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Ledit règlement 591-2021 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL
deux mille vingt et un.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA